

# Révision du PLU

## Compte-rendu de réunion publique n°2

### 07 octobre 2021

---

Au pôle nautique – Début de la séance à 19h, clôture à 21h30

---

#### **Présents :**

- Entre 80 et 90 personnes ont fait le déplacement

**Objet :** Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Monsieur Le Corre introduit la réunion en précisant les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune. Le bureau d'études Prigent&Associés a pris la suite avec une présentation vidéo-projetée. Il a d'abord expliqué dans quel cadre réglementaire était élaboré le nouveau document d'urbanisme, a rappelé les modalités de concertation et le PADD avec quelques éléments de diagnostic pour une meilleure compréhension.

Le PADD a été débattu le 19 mai 2021. Cette réunion publique aurait dû être organisée avant le débat du conseil municipal cependant le contexte sanitaire ne le pouvait pas à l'époque.

Monsieur Le Corre et le bureau d'études ont répondu aux questions posées à la suite de la présentation de chacun des axes du PADD. Ces questions ont porté sur :

- Les termes utilisés pour arrêter toute urbanisation dans les secteurs soumis à des aléas naturels, ont été estimés un peu faible (« anticiper » et « limiter » dans le PADD)
- Les intentions fortes sur la préservation de la biodiversité.
- La possibilité d'utiliser le sursis de statuer depuis le débat du PADD en Conseil municipal
- La volonté de conserver les gabarits de l'architecture locale et la prise en compte des nouvelles techniques : toiture végétalisée, photovoltaïques. La commune étant en cours d'étude d'un Site Patrimonial Remarquable, l'Architecte des Bâtiments de France aura un regard sur l'écriture du règlement littéral du PLU et l'aspect extérieur.
- La pollution lumineuse sur la biodiversité et la prise en compte de la trame noire.
- Le taux de logements sociaux de la commune qui est de 20,5% sur Concarneau.
- La bonne prise en compte des réflexions émises lors de l'atelier citoyens ou le questionnaire en ligne.

- La consommation d'espace à vocation d'habitat à hauteur de 10 hectares à horizon 2034, soit 1 ha par an.
- La capacité d'accueil, qui fait que la ville soit vivable.
- La volonté d'arriver pour certains à « zéro artificialisation » plus rapidement.
- L'accueil de population qui va engendrer plus de voitures à gérer dans Concarneau. Discussion sur les parking relais, les bus, les liaisons douces...
- La mise en place d'un réseau de chaleur, qui provient de la gestion des déchets ce qui n'est pas écologique puisque les déchets tendent à diminuer
- L'utilisation du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones comme au Moros. Ce droit d'acquisition par la commune ne s'applique qu'au moment de la vente d'un terrain.
- L'aménagement de structure d'accueil pour les personnes avec handicaps. La ville de Concarneau doit travailler sur ce point.
- Le devenir de l'ancienne caserne de pompiers, la nécessité de créer un foyer de jeunes travailleurs,
- Certains équipements publics qui étaient ouverts aux jeunes mais qui sont désormais fermés.
- La traversée au niveau de la cale du Port à sécuriser.
- La jurisprudence liée à la loi Littoral qui a rendu des terrains non constructibles

Monsieur Le Corre a conclu la réunion vers 21h30.